

n° 0913

La Directrice générale

Paris, le 6/12/2024

Décision portant délégation de signature de la Directrice générale de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger pour la réalisation d'une opération particulière

La Directrice générale de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger,

Vu le code de l'éducation, et notamment ses articles L.452-3, D.452-8 et D.452-11 ;

Vu le décret du 26 juillet 2023 portant nomination de Madame Claudia SCHERER-EFFOSSE en qualité de Directrice générale de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger ;

Vu l'arrêté du 31 juillet 2023 fixant la liste des établissements d'enseignement français et des instituts régionaux de formation à l'étranger relevant de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger ;

Vu le contrat de recrutement de Monsieur François CUILHE en qualité de chef d'établissement du lycée Descartes à compter de septembre 2023 ;

Décide :

Article 1er : Monsieur François Cuilhe est autorisé à signer le marché de maîtrise d'œuvre avec le groupement Groupe 3 Architectes / LT2A / Marocluséo / Bertrand Houin / Point d'orgue / Franck Boutte / Casavigilance pour un montant de **1 506 960,00 € HT** soit **1 704 793,71 € TTC** dans le cadre de la construction du collège Saint-Exupéry de Rabat.

Article 2 : La présente décision fera l'objet d'un affichage dans les locaux des établissements concernés et d'une publication sur leur site internet.


Claudia SCHERER-EFFOSSE